



Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick



Services pour les aînés

La plupart des aînés désirent rester à la maison de la façon la plus indépendante possible malgré leur état de santé. Si c'est votre cas, le Programme extra-mural (PEM) peut vous aider à y arriver.

Le PEM fournit des services de soins de santé aux aînés qui sont atteintes de diverses maladies, de blessures ou maladies chroniques (long terme) ou qui ont besoin de soins palliatifs (fin de vie).

Notre équipe du PEM travaillera en étroite collaboration avec vous, votre famille, vos soignants et votre médecin de famille/infirmière praticienne afin d'identifier vos objectifs et de vous fournir les services de santé coordonnés les mieux adaptés à vos besoins.

Le PEM peut vous aider si...

- ✓ vous avez besoin d'aide pour surveiller et gérer une maladie chronique comme l'arthrite, une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), le diabète et/ou la démence ;
- ✓ vous subissez de nombreuses hospitalisations et/ou visites aux urgences ;
- ✓ vous êtes victime de chutes ;
- ✓ vous prenez plusieurs médicaments et avez besoin d'aide pour comprendre quand et comment les prendre correctement ;
- ✓ vous avez besoin de soins post-chirurgicaux ;
- ✓ vous avez des difficultés à accomplir les activités quotidiennes (se laver, s'habiller, préparer les repas et marcher) en raison de votre état de santé.
- ✓ votre famille et vos soignants qui s'occupent de vous ont besoin d'aide pour vous soigner ;
- ✓ vous avez besoin d'informations pour organiser vos besoins en matière de soins de santé et pour trouver des services communautaires vous permettant de vivre chez vous en sécurité ;
- ✓ vous avez besoin de soins de fin de vie à domicile.

Suis-je couvert ?

Les services PEM sont financés par des fonds publics et fournis par le personnel du Programme extra-mural.

Comment pouvons-nous vous aider ?

Chaque aîné a des besoins uniques en matière de soins de santé et peut avoir besoin de l'aide d'un ou de plusieurs prestataires de services du PEM. Par exemple :

Les **infirmières** peuvent vous aider à surveiller votre santé et vous aider à comprendre vos médicaments, ainsi que vous donnez de l'éducation et des traitements pour des problèmes de santé comme le diabète ou la gestion de la douleur et des symptômes en cas de cancer, et d'autres maladies. (Les infirmières sont à votre disposition 24 heures sur 24, sept jours sur sept).

Les **thérapeutes respiratoires** peuvent vous aider à évaluer votre respiration et vous fournir une éducation, une surveillance et un soutien en cas de symptômes si vous souffrez d'une MPOC ou d'autres problèmes pulmonaires ou respiratoires.

Les **ergothérapeutes** peuvent vous aider à protéger vos articulations et conserver votre énergie (par exemple si vous souffrez d'arthrite ou d'une MPOC), ou vous recommandez des changements à votre domicile qui rendront vos activités quotidiennes telles que le bain, l'habillage et l'alimentation plus sécuritaire.

Les **physiothérapeutes** peuvent vous fournir des informations et vous recommander des exercices d'équilibre et de renforcement pour réduire le risque de chute, diminuer la douleur et la raideur, et augmenter votre mobilité et votre sécurité.

Les **orthophonistes** peuvent vous fournir une éducation et un traitement pour faciliter la communication avec vos proches et réduire le risque d'étouffement après un accident vasculaire cérébral, une lésion cérébrale ou d'autres problèmes de santé.

Les **travailleurs sociaux** peuvent fournir aux patients, familles et soignants des services de counseling visant à résoudre ou à atténuer les problèmes liés à l'état de santé. Effectuent des interventions spécifiques, conçues pour aider les patients à maintenir ou à rétablir l'équilibre dans leur vie et à atteindre un niveau de fonctionnement optimal.

Les **diététistes** peuvent vous aider à élaborer des plans nutritionnels en fonction de vos problèmes de santé (diabète, cancer, accident vasculaire cérébral) et vous recommander des façons de réduire les risques d'étouffement, de déshydratation et de malnutrition.

Partenaires du PEM

Le PEM collabore avec le ministère du Développement social et d'autres organismes communautaires pour vous aider à coordonner les services pour assurer votre sécurité et votre indépendance à domicile.

Comment accéder aux services ?

Pour plus d'informations sur la manière dont nous pouvons vous aider, veuillez consulter votre médecin de famille, votre infirmière praticienne, ou visiter notre site web [Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick](#) ou contacter le Centre de Coordination au 1-(844)-982-7367